

Informations Pratiques :

Police secours 17
Pompiers 18
SAMU 15

Mairie de Plonéis : 02.98.91.08.07

Résidence du POULVIC

8,10,12 et 14 rue Flora Tristan à Plonéis

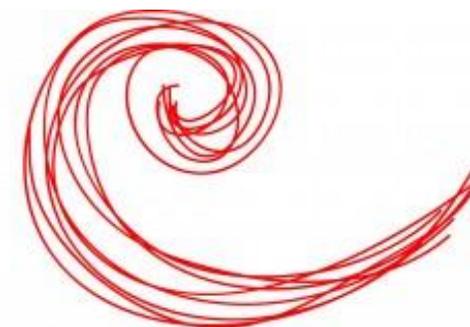
**25 logements individuels accessibles aux personnes
accompagnées par le S.A.V.S. Championnet**



Une permanence est assurée tous

les mardis et jeudis après-midi de 13H30 à 16H30

pour les questions concernant les locataires de la résidence.



CHAMPIONNET
ASSOCIATION

Livret d'accueil

S.A.V.S.

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

S.A.V.S. CHAMPIONNET

16, rue Flora Tristan 29710 Plonéis

☎ 02.98.97.00.16

savs@championnet-asso.fr

Edition 2022

Mot d'accueil de la Directrice

Avec l'ensemble de l'équipe du S.A.V.S, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans notre structure.

Nous souhaitons vous accueillir au mieux au S.A.V.S. Championnet. Respectueux de votre projet, de vos possibilités et de vos souhaits, nous vous accompagnerons en vous proposant un suivi au plus proche de vos besoins et en vous apportant un soutien adapté.

Ce livret d'accueil va vous permettre de mieux connaître le service.

Je vous invite dès à présent à participer régulièrement aux propositions qui vous seront faites.

Nous restons à votre disposition pour toutes les questions que vous pourriez vous poser tout au long de votre suivi.

Marie Scotet
Directrice Pôle Finistère
Association Championnet

Partenaires

Pour mener à bien votre projet, le S.A.V.S. travaille avec de nombreux partenaires du territoire de santé et d'action sociale :

M.D.P.H, E.P.S.M, C.M.P, Assistantes Sociales, Mandataires Judiciaires, E.S.A.T, Entreprises Adaptées, Cap Emploi, Mission Locale, Centres de Formation, Mobil'Emploi, Centres d'Accueil de Jour, Secours Populaire, Cap Solidarité, l'Escale, A.D.M.R, Age d'Or Services, Sevel Services, Archipel, Infirmiers Libéraux.....

Lorsque votre projet le nécessite, nous pouvons rencontrer ces partenaires. Vous êtes toujours informé de ces échanges et nous vous proposons le plus souvent d'y participer.

En favorisant la mise en lien avec des partenaires du territoire et en vous proposant des activités adaptées, l'équipe du S.A.V.S. répond à vos besoins d'insertion sociale, personnelle et professionnelle.

Financement :

Le financement de l'accompagnement est assuré par le Conseil Départemental du Finistère.



Procédure de départ du S.A.V.S.

A l'initiative de l'utilisateur ou de ses représentants légaux :

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, la personne peut à tout moment renoncer par écrit (par courrier adressé à la directrice du service) à la mesure d'accompagnement dont elle bénéficie ou en demander le changement.

A l'initiative du S.A.V.S. en cas de :

- Résultat d'une expérience positive, après synthèse déterminant que l'utilisateur peut continuer seul son projet de vie,
- Demande du représentant légal,
- Inadéquation dûment constatée entre l'état de santé de la personne accueillie, l'agrément et les missions du service,
- Expérience jugée difficile et pouvant porter atteinte aux autres usagers ou aux membres de l'équipe,
- Impossibilité d'accord sur l'accompagnement proposé,
- Non-respect du règlement de fonctionnement par l'utilisateur ou ses représentants légaux,
- Changement de domicile qui rendrait l'accompagnement par le service problématique,
- Absentéisme trop important de l'utilisateur aux rendez-vous proposés, qui met à mal la continuité de l'accompagnement,
- Départ vers un autre établissement.

Le S.A.V.S. se réserve alors la possibilité de demander l'arrêt de l'accompagnement. Dans ce cas, un courrier sera adressé à l'utilisateur.

Bienvenue au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'Association CHAMPIONNET

Ce livret d'accueil est destiné à vous informer sur la structure, ses missions, son fonctionnement.

A votre arrivée vous pourrez prendre connaissance du règlement de fonctionnement du S.A.V.S. et de la charte des droits et libertés de la personne accueillie qui vous seront transmis.

Le S.A.V.S. vous accueille pour vous proposer un accompagnement personnalisé par une équipe constituée de :

**1 Directrice,
1 Responsable de service,
1 Secrétaire,
1 Psychologue,
1 Assistante sociale,
1 Educatrice,
3 Accompagnantes référentes**

Qui s'engagent dès à présent à vous apporter un soutien adapté tout au long de votre parcours.

Nous construirons ensemble votre projet, en respectant votre parcours de vie.

Le S.A.V.S. vous propose un accompagnement individualisé dans le respect des valeurs de l'Association CHAMPIONNET :

Solidarité, Respect, Convivialité

L'Association CHAMPIONNET a vu le jour en 1907 en créant un mouvement sportif, Championnet Sports. Issue des mouvements caritatifs mais aussi de l'éducation populaire, cette Association parisienne était alors principalement tournée vers les populations défavorisées de son quartier (Les Grandes Carrières, dans le 18ème arrondissement parisien). Elle s'est engagée ensuite dans la construction dans le Finistère, en Haute-Savoie et dans l'Oise de préventoriiums.

Durant les années 60, les progrès de la médecine sont tels que l'existence de ces "prévents" ne se justifie plus. Partout en France de nombreuses unités sont fermées ou affectées à de nouvelles missions sanitaires. L'Association s'interroge également sur son dispositif.

Son choix se porte alors sur une reconversion vers le secteur médico-social. Ce choix résulte à la fois des besoins émergents de l'époque (et le secteur associatif a alors pris une place prépondérante pour répondre aux sollicitations de l'Etat), ainsi que de la compatibilité de missions nouvelles avec la culture et l'expérience de l'Association Championnet, notamment dans le domaine de l'éducation.

Aujourd'hui, l'association est présente dans le Finistère avec 4 établissements et services : l'I.M.E. La Clarté à Quimper et Kerlaz, le S.E.S.S.A.D, le C.P.P. et le S.A.V.S. Championnet.

Conditions de fonctionnement

Où se déroule votre accompagnement ?

- A votre domicile,
- Dans les locaux du S.A.V.S,
- A l'extérieur en fonction de votre projet personnalisé (rendez-vous médicaux, lieux publics, administrations...)

Comment ?

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A) est l'outil qui précise les modalités de votre suivi.

Les professionnelles du S.A.V.S. sont tenus à une obligation réserve et discrétion.

Elles attendent de vous que vous les receviez dans une tenue adaptée et avec un comportement approprié.

Horaires :

Le S.A.V.S. est ouvert de :

9h30 à 19h00 du lundi au vendredi

10h00 à 16h00 le samedi

11h00 à 16h00 un dimanche sur deux.

Les accompagnantes sont disponibles sur rendez-vous.

Un temps d'accueil libre entre usagers est prévu les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 14H00 à 16h00.

Le samedi ou le dimanche des activités ou sorties collectives peuvent être proposées par le service.

A ces occasions, une participation financière peut vous être demandée.

✓ **Le Document Individuel de Prise En Charge (D.I.P.E.C) :**

Ce contrat fixe les droits et obligations du service et de vous-même en qualité de bénéficiaire. Il reprend vos besoins et attentes en termes d'accompagnement et les modalités d'intervention du S.A.V.S.

✓ **Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A) :**

Il formalise les objectifs et les moyens de votre accompagnement. **Elaboré avec vous** dans les 6 mois qui suivent votre entrée dans le service, il est revu annuellement, au minimum, lors d'une réunion de synthèse. Cette révision, complétée par des bilans intermédiaires trimestriels, permet soit de définir de nouveaux objectifs soit de les réajuster ou de proposer une réorientation ou la fin de votre accompagnement.

✓ **La charte des droits et libertés de la personne accueillie :**

Elle définit vos droits et obligations, ainsi que ceux du S.A.V.S. conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002.

✓ **Le règlement de fonctionnement :**

Il définit les principales modalités concrètes d'exercice de vos droits et devoirs, ainsi que ceux de l'équipe du S.A.V.S.

Information des usagers et Participation au fonctionnement du S.A.V.S.

Des **Groupes d'expression des usagers** et trois réunions annuelles nommées **Conseil de la Vie Sociale (C.V.S)** sont régulièrement organisés. Ces groupes ont un rôle d'expression et de consultation sur des questions de fonctionnement de la structure. Tous les usagers du service sont invités à y participer.

Missions et cadre d'intervention du S.A.V.S.

- **La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- **La loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- **Le décret n°2005-223 du 11 mars 2005** relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés fixe et clarifie les missions du service et celles des professionnels qui y travaillent :

« Les S.A.V.S. ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitent leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ».

Les accompagnants référents soutiennent la vie quotidienne des usagers sur le plan social, personnel et professionnel par la mise en place et la coordination de différentes actions concrètes, comme par exemple :

- **Mesure de protection,**
- **Suivis médicaux,**
- **Passage infirmier à domicile,**
- **Aide-ménagère (A.D.M.R),**
- **Colis alimentaires,**
- **Achat de mobilier, de vêture, consommation,**
- **Inscription à des activités de loisir et clubs sportifs,**
- **Inscription dans le bénévolat,**
- **Aide aux démarches – d'insertion professionnelle (Mission Locale, Pôle emploi, Cap emploi, E.S.A.T...) – administratives (Mairie, C.A.F, C.P.A.M...)...**

Conditions d'admission

Pour être admis au S.A.V.S, vous devez :

- **Etre âgé de 18 ans au moins et disposer d'une notification d'accompagnement S.A.V.S. délivrée par la M.D.P.H, en cours de validité.**
- **Posséder un niveau d'autonomie suffisant pour réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne et assurer votre sécurité.**
- **Avoir besoin d'un soutien pour réaliser votre projet de vie et accéder aux services offerts par la collectivité.**
- **Pouvoir vivre seul dans un logement.**

Modalités d'admission

Vous devez nous adresser une demande écrite indiquant votre souhait d'être accompagné par le S.A.V.S. Championnet et joindre la notification en cours de validité de la M.D.P.H. ainsi que la copie de votre jugement de curatelle.

Procédure d'admission

La réception de votre courrier est le point de départ de la procédure d'admission. C'est un temps qui vous permet de :

- **découvrir nos missions et nos services,**
- **identifier vos besoins,**
- **réfléchir à un accompagnement.**

Ce temps permet aussi aux professionnelles du S.A.V.S. de :

- **comprendre votre demande et vos besoins,**
- **s'assurer que votre projet est réalisable et que nous pouvons vous accompagner pour le concrétiser.**

La procédure d'admission se déroule en 3 phases :

1. **Des entretiens** dans les locaux du S.A.V.S, avec l'assistante sociale et la psychologue du service. A votre domicile avec une éducatrice.

Durant les entretiens, les professionnelles rechercheront à vous permettre d'exprimer clairement votre volonté à être accompagné par le S.A.V.S.

2. **La réunion d'une commission d'admission** pour l'examen de votre demande.

Nous pouvons décider de ne pas l'accepter si nous pensons ne pas pouvoir y répondre.

Si votre candidature est acceptée vous serez informé par courrier et éventuellement inscrit en liste d'attente s'il n'y a pas de place disponible.

Etre accompagné par le service est VOTRE LIBRE CHOIX. Vous pouvez à tout moment décider de ne plus donner suite à votre candidature.

En cas de réponse favorable :

3. **Un rendez-vous d'admission** est organisé pour vous accueillir en présence de la responsable de service et de votre accompagnante référente afin de finaliser les conditions de votre accompagnement et de procéder à la signature des **différents documents qui viendront définir le cadre de votre accompagnement avec le S.A.V.S. Championnet :**